



ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Groupement Agence Française de Développement / FFEM/ Proparco et Expertise
France**

Représenté par l'Agence

Représenté par l'Agence Française de Développement

5 rue Roland Barthes

75012 PARIS

OBJET :

Accord-cadre groupe AFD de traduction

ISR-2025-0457

Cahier des Clauses Techniques Particulières

- CCTP -

Article 1 Contexte

1.1 Présentation de l'Agence française de développement (AFD) et FFEM

Etablissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante-dix ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Elle soutient également le dynamisme économique et social des Outre-mer.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, elle finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

L'AFD finance et accompagne des projets et programmes de développement qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de la planète et aident à stabiliser les pays fragiles ou en sortie de crise.

Basées à Paris, Marseille et dans son réseau de 85 agences et représentations dans les pays en développement et dans les Outre-mer français, ses équipes lui permettent d'offrir à ses partenaires des financements, des instruments d'analyse et de couverture du risque et une ingénierie de formation et de renforcement des capacités.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr>.

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), hébergé par l'AFD, soutient des projets innovants en faveur de l'environnement dans les pays en développement. Créé en 1994 par le gouvernement français à la suite du premier Sommet de la Terre, il a déjà permis de soutenir 350 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique.

Le FFEM travaille en partenariat avec des acteurs publics, privés ou de la société civile, du Sud comme du Nord, et avec d'autres bailleurs et organisations internationales. Les projets qu'il finance génèrent localement des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Ils contribuent à préserver la biodiversité, le climat, les eaux internationales, les terres et la couche d'ozone et luttent contre les pollutions chimiques. La particularité du FFEM : miser sur des projets pilotes pour en tirer les enseignements et diffuser leurs innovations à plus grande échelle. Plus d'informations : www.ffem.fr

1.2 Présentation d'Expertise France

Etablissement public industriel et commercial, Expertise France (EF) est l'agence française de coopération technique internationale.

Elle intervient autour de quatre axes prioritaires :

Gouvernance démocratique, économique et financière ;

Paix, stabilité et sécurité ;

Développement durable, climat et agriculture ;

Santé et développement humain.

Dans ces domaines, EF assure des missions d'ingénierie et de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités, de mobilisation de l'expertise technique et d'ensemblier de projets faisant intervenir de l'expertise publique et des savoir-faire privés français.

Avec un volume d'activité de 148 millions d'euros, plus de 500 projets en portefeuille dans 100 pays et 63 000 jours d'expertise délivrés par an, EF inscrit son action dans le cadre de la politique de solidarité, d'influence et de diplomatie économique de la France.

L'ensemble des informations relatives à EF sont accessibles sur le lien suivant : www.expertisefrance.fr.

Le besoin d'Expertise France couvert par le présent accord-cadre est celui de la Direction de la communication.

1.3 Présentation de Proparco

Filiale du groupe AFD dédiée au secteur privé, Proparco intervient depuis plus de 40 ans pour promouvoir un développement durable en matière économique, sociale et environnementale. Proparco participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou encore au Moyen- Orient.

Son action se concentre sur les secteurs clés du développement : les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les institutions financières, la santé, l'éducation...

Ses interventions visent à renforcer la contribution des acteurs privés à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par la communauté internationale en 2015. Dans ce but, Proparco finance des sociétés dont l'activité participe à la création d'emplois et de revenus décents, à la fourniture de biens et de services essentiels, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. Plus d'informations : www.proparco.fr

Article 2 Objet de l'accord-cadre

Le présent accord cadre a pour objet des prestations de traductions de documents, et services associés pour le compte de l'AFD, d'Expertise France et de Proparco.

Le présent accord-cadre ne s'applique pas :

- aux besoins traités par des marchés en cours d'exécution au moment de sa notification. Il a vocation à couvrir de tels besoins une fois que les marchés en cours auront pris fin ;
- en principe, aux prestations de traduction se présentant comme des prestations annexes à d'autres prestations couvertes par un contrat, quelle que soit la date de notification dudit contrat¹ ; cependant, l'AFD se réserve la possibilité de faire appel aux titulaires du présent accord-cadre pour répondre à ce type de prestations, si nécessaire ;
- les agences locales et régionales de l'AFD se laissent la possibilité de bénéficier de l'accord-cadre traduction ;
- aux besoins traités exclusivement par des outils de traduction automatique et ne nécessitant pas d'intervention humaine ;

¹ Par ex., Prestations de traduction de divers supports de communications relatifs à un événement, telles que :

- Print :
 - Programmes
 - Biographie des intervenants
 - Papiers de recherches et autres documents de diffusion dans le packages mis à disposition des participants
 - Traduction des actes de la conférences (bilan, compte rendu)
 - Brochures diverses
- Web
 - Traduction d'un mini-site événementiel
 - Traduction de visuels pour les Réseaux sociaux (Pastilles)
 - Traduction de motion design / vidéo pour sous-titrage

2.1 Objet du marché

L'objet de la présente consultation consiste en la mise en place de référencements de prestataires en capacité d'accompagner les entités du groupe AFD dans la réalisation de prestations de **traductions de textes et de supports numériques**.

A travers ce marché, le groupe AFD souhaite **renforcer les synergies groupe, s'assurer d'une homogénéité des pratiques** (techniques et tarifaires), et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Sont concernés par le présent marché les collections des Editions AFD, les rapports, les publications sur les RS, que ce soit :

- Récurrent ou exceptionnel,
- En français, anglais, espagnol, arabe, et portugais.

Les prestations devront parfois se faire dans des délais très courts, alors que certaines demandes pourront nécessiter à l'inverse des délais plus longs (voir article 3 sur les délais).

2.2 Allotissement de l'accord-cadre

-

Les prestations sont alloties de la manière suivante : N°	Intitulés des lots	Nombre maximum d'attributaires (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres)
1	Français vers l'anglais	5
2	Anglais vers le français	4
3	Français vers l'espagnol	3
4	Espagnol vers le français	3
5	Langues B (traduction de l'anglais ou du français vers) : arabe et portugais/brésilien	2

Article 3 – Périmètre des lots

Ces prestations recouvrent deux prestations :

- la traduction d'un texte ; celle-ci inclut la traduction, la relecture ainsi que la vérification orthographique et grammaticale et, dans le cas

d'une traduction avec l'aide de l'IA, une relecture humaine, en respectant les contraintes de style adaptées à la cible visée

- l'editing ; cette prestation inclut un travail de relecture, de vérification orthographique et grammaticale mais également de correction de mise en page sur des épreuves ou sur un manuscrit traduit par une personne ou l'IA autre que le traducteur recruté, en respectant les contraintes de style adaptées à la cible visée .

Le titulaire sera parfois amené à traduire des documents dans un contexte d'urgence.

Le délai sera défini par le prescripteur sur le devis, la norme étant la suivante :

- délai standard : 2 000 mots par jour
- urgence simple : entre 2 000 et 3000 mots par jour
- très grande urgence : supérieure à 3 000 mots par jour

Les documents à traduire portent sur l'ensemble des domaines d'intervention du Groupe AFD :

- Recherche : Ecologie, Développement durable, Agriculture, Economie, Santé, Sciences humaines et sociales et Management, gouvernance, démocratie
 - Maîtrise du vocabulaire scientifique et académique en matière de sciences humaines et sociales,
 - Expérience de travail avec le milieu académique
 - Suivi qualité avec l'AFD (travail éditorial)
 - Expérience de travail avec les institutions de développement,
 - Maîtrise du vocabulaire technique relatif à la politique d'aide au développement, l'évaluation et la capitalisation
- Communication
 - Excellentes capacités rédactionnelles Expérience dans la traduction d'articles de presse et/ou dans l'édition Polyvalence (toutes les thématiques à destination de tous les publics)
 - Maîtrise du vocabulaire technique relatif à la politique d'aide au développement, l'évaluation et la capitalisation
- Finances
 - Comptabilité Expertise avérée dans le domaine de la finance et de la comptabilité Maîtrise du vocabulaire technique
- Juridique et Ressources humaines (traduction non certifiée)
 - Institutionnel Expertise avérée en matière de traduction juridique non certifiée et institutionnelle
 - Maîtrise du vocabulaire au métier des ressources humaines
- Informatique
 - Expertise avérée dans le domaine informatique
 - Maîtrise du vocabulaire technique

La grande majorité des traductions s'effectuent dans les domaines de la recherche et de la communication. Nous l'estimons à 80 % de la traduction.

La communication se fera principalement de manière électronique.

Le titulaire précise le nom du traducteur et intervient dans les délais demandés ; il se porte garant de la qualité de la traduction.

Le titulaire peut utiliser la TAO (traduction assistée par ordinateur) sous réserve de garantir in fine la qualité de la traduction et une relecture par un/une traducteur/trice humaine(e).

Les différentes prestations attendues pour l'ensemble des lots sont la traduction d'une langue à une autre d'une variété de support :

- Rapports
- Publications de recherche
- Vidéos
- Post sur les réseaux sociaux
- Site internet

Le prix des prestations se fera sur la base du nombre de mots à traduire.

Lot 1

Les différentes prestations attendues pour le lot 1 sont la traduction du français vers l'anglais (US).

Lot 2

Les différentes prestations attendues pour le lot 2 sont la traduction de l'anglais vers le français.

Lot 3

Les différentes prestations attendues pour le lot 3 sont la traduction du français vers l'espagnol.

Lot 4

Les différentes prestations attendues pour le lot 4 sont la traduction de l'espagnol vers le français.

Lot 5

Les différentes prestations attendues pour le lot 5 sont la traduction du français ou de l'anglais vers l'une des trois langues suivantes :

- Arabe
- Portugais et Brésilien

Toutes ces prestations concernent des documents portant sur des domaines techniques qui exigent de la part du/des traducteur(s) une excellente compréhension du texte et une rigueur dans le travail.

Article 4 – Modalités et exigences particulières d'exécution des prestations

Dans le cadre du présent marché, il est attendu des prestataires une grande réactivité aux demandes du pouvoir adjudicateur et une capacité d'exécution rapide des prestations.

Les délais d'exécution des prestations sont indiqués au prestataire lors de la demande de devis pour l'émission du bon de commande.

Les délais mentionnés dans les bons de commande impératifs et doivent être respectés par les prestataires.

Le prescripteur précisera les modalités d'exécution des prestations dans les demandes de devis. À défaut, les modalités d'exécution ci-dessous seront appliquées.

4.1 Format des livrables attendus

Les livrables attendus sont :

- Pour les traductions de textes, rapports et publications : au format précisé par le demandeur de la prestation : Word, Excel, PPT, InDesign ou Illustrator
- Pour les traductions de supports numériques :

Selon la nature du support, les livrables sont remis dans les formats suivants :

a) Vidéos (sous-titrage, transcription, voix off)

- Fichiers de sous-titres : *.srt*, *.vtt* (timés, synchronisés).
- Transcriptions timecodées : Word ou Excel (une ligne par segment avec timecode d'entrée/sortie).
- Scripts pour voix off : Word, avec identification des intervenants et indications de timing.

b) Contenus pour les réseaux sociaux

- Tableau de traduction structuré (Excel ou Word) contenant :
 - texte original, traduction, hashtags, mentions, liens, indications de longueur si nécessaire ;
 - le cas échéant, références aux visuels (nom du fichier, numéro de slide, etc.).
- Pour les visuels non modifiables : traduction intégrée dans des zones de texte ou fournie dans un tableau séparé clairement référencé.

c) Contenus web / formats numériques structurés (HTML, XML, JSON, CMS)

- Non applicable dans le cadre du présent marché.

d) Éléments non modifiables (images, infographies, PDFs verrouillés)

- Traductions intégrées directement dans le document (zones de texte) lorsque possible, ou fournies dans un document séparé (Word/Excel) indiquant clairement :
 - la page concernée
 - l'élément à traduire
 - la traduction correspondante

4.2 Validation des livrables

Processus de validation des livrables

Pour chaque livrable remis, le prestataire devra prendre en compte les commentaires du pouvoir adjudicateur et proposer une nouvelle version du livrable si nécessaire. Ce procédé pourra être renouvelé tant que le pouvoir adjudicateur ne sera pas satisfait des livrables.

Le livrable ne sera validé que sur décision du pouvoir adjudicateur dans le cadre d'un nombre raisonnable d'échanges. À ce titre, au-delà de 3 allers-retours, un coût additionnel peut être envisagé au bénéfice du prestataire sous réserve de l'acceptation par le Pouvoir Adjudicateur, et à la condition que ces allers-retours ne soient pas imputables au prestataire.

Critères de validation des livrables

- Le respect du code typologique de la langue de destination,
- Le respect des délais et la disponibilité du prestataire,
- La fidélité au document d'origine,
- La qualité de la traduction finale,
- La conformité à la commande initiale avec la prise en compte des commentaires et consignes complémentaires lors des phases d'itérations,
- La prise en compte des différentes modifications/corrections apportées par le service demandeur.

Article 5 – Compétences attendues

Les titulaires mettent en œuvre tous les moyens humains, organisationnels et professionnels pour effectuer les prestations dans le respect des délais et de la qualité exigés dans les pièces du marché. Ils garantissent avoir l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires à l'exécution du présent marché.

La prestation est réalisée par un traducteur professionnel, avec une maîtrise linguistique et culturelle du niveau d'un locuteur natif (niveau C2) dans la langue dite « d'arrivée ». Le traducteur doit posséder les qualifications et l'expérience appropriées (et une grande maîtrise du domaine de spécialité).

Les titulaires devront s'assurer :

- Que le texte traduit rende compte du sens du texte source de manière fidèle, précise et cohérente, quel que soit le support (sites internet, publications, textes juridiques, dépliants, rapports, vidéos, etc.) ;
- Que le document traduit soit complet (les omissions et ajouts ne sont pas autorisés) et exempt d'erreur de syntaxe, d'orthographe, de ponctuation, grammaticale ou typographique. Les traductions effectuées devront respecter les règles typographiques en usage dans le monde de la langue de destination (anglais, espagnol, français, arabe ou portugais). Une attention particulière doit également être accordée au respect des temps des verbes (notamment l'usage du conditionnel doit être respecté et non transformé en futur). Un soin particulier sera aussi apporté à la transcription des chiffres en respectant scrupuleusement les décimales ;
- Que la traduction soit cohérente et homogène (en particulier pour les documents volumineux) et, notamment, que les termes techniques et juridiques soient traduits de manière uniforme. Le traducteur doit veiller, pour la traduction, à utiliser les termes et expressions qui sont employés dans la littérature académique. Des connaissances très pointues du domaine sont souvent nécessaires.
- Que les références à des documents publiés soient citées correctement et dans leur langue de publication ;
- Que la présentation du texte traduit soit conforme au document d'origine (ce qui peut nécessiter des mises en page particulières, des tableaux et autres éléments de mise en page et la conservation de codes ou de balises) et que le texte traduit soit transmis sous forme dématérialisée, dans le même format que le document transmis pour traduction (Word, Excel, Powerpoint). Dans le cas d'éléments non modifiables à traduire (images au sein d'un document, etc.), pour les documents qui ne sont pas destinés à être maquetés dans un autre format, les traductions sont intégrées dans le document même, par l'utilisation de zones de texte ou en tableaux basiques avant ou après l'élément non modifiable concerné;
- Que le délai contractualisé avec le demandeur soit respecté et que ce dernier soit informé en cas de nécessité de report.

La traduction doit systématiquement être relue avant sa remise et être d'une qualité permettant son utilisation immédiate par les bénéficiaires. Les commentaires du traducteur ou du relecteur à propos de la terminologie, du contenu ou de toute autre question de traduction apparue en cours de travail sont les bienvenus et seront exprimés sur un document d'accompagnement.

Dans les cas où plusieurs traducteurs contribuent à la réalisation de la prestation, les titulaires doivent coordonner leurs travaux et s'assurer de l'homogénéité de la traduction avant sa remise.

Ces prestations de relecture et de coordination sont intégrées dans les prix indiqués dans le bordereau de prix unitaires du présent marché.

Article 6 – Réduction des émissions carbone et des consommations d'énergie

Se référer à l'article du contrat unique « Réduction des émissions carbone et des consommations d'énergie ».

Article 7 Suivi d'exécution de l'accord-cadre et COPIL

Se référer à l'article du contrat unique « suivi d'exécution de l'accord-cadre – COPIL »